

Bilan 2015



L'activité des services de l'État
dans l'Hérault



EDITO

L'année 2015 a été marquée par les terribles attentats de janvier et de novembre. Dans ce contexte douloureux, les services de l'État se sont fortement mobilisés et ont fait la preuve de leur soutien indéfectible aux populations.

Nos concitoyens ont pu constater leur courage, leur coordination et leur réactivité pour assurer la cohésion de la Nation.

Au-delà de cette mission fondamentale liée au maintien de l'ordre public, les services de l'État ont oeuvré dans de nombreux domaines de l'action publique : emploi, cohésion sociale, aménagement du territoire, sécurité civile et sanitaire, culture, protection de l'environnement... Les traits communs à l'ensemble de ces politiques sont la poursuite inlassable de l'intérêt général et le développement équilibré des territoires et des populations dont nous avons la charge.

Cet engagement sera inlassablement poursuivi, en collaboration avec les forces vives du département, au bénéfice des héraultaises et des héraultais.

A l'occasion de la parution de ce bilan d'activité 2015 des services de l'État dans l'Hérault, je remercie l'ensemble des fonctionnaires placés sous mon autorité qui ont chacun contribué, à leur place et à leur rang, à l'accomplissement de cette oeuvre commune.

Pierre Pouëssel, Préfet de l'Hérault

SOMMAIRE

- p 2** Sécurité
- p 13** Protection des populations
- p 26** Economie et emploi
- p 31** Cohésion sociale
- p 34** Aménagement du territoire, Politique de la ville et logement
- p 37** Culture
- p 38** Développement durable
- p 41** Modernisation de l'État

Un contexte marqué par la menace terroriste et les attentats

- 7 janvier 2015 : Attentat contre Charlie Hebdo, 12 personnes assassinées (dont 2 policiers) et 11 blessés ;
- 8 janvier 2015. : Fusillade à Montrouge, 1 mort (une policière municipale) et 1 blessé.
- 9 janvier 2015 : double prise d'otages à Paris, (superette casher) 4 personnes assassinées et à Dammartin-en-Goële (2 terroristes retranchés dans une imprimerie abattus)
- 26 juin 2015 : Attentat de Saint-Quentin-Fallavier, 1 mort, 2 blessés.
- 13 novembre 2015 : Attentats de Paris, les plus meurtriers, 130 personnes ont trouvé la mort et plus de 350 blessés figurent au nombre des victimes.

Un soutien indéfectible aux populations qui s'inscrit dans une mobilisation maximale et dans un dispositif exceptionnel

Le dispositif Vigipirate est placé à un de ses plus hauts niveaux de vigilance.

Localement, 1 273 fonctionnaires de police de la Direction départementale de la sécurité publique de l'Hérault et 1 050 gendarmes du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault sont engagés aux côtés des forces armées : 90 militaires déployés après les attentats de janvier, puis soutenus par 24 soldats après les événements de novembre.

Les composantes de la sécurité intérieure s'inscrivent au cœur d'un dispositif qui a connu plusieurs adaptations, pour atteindre un niveau «très élevé» avec le renforcement et la multiplication des patrouilles destinées à la protection des sites sensibles comme les lieux de culte, les centres commerciaux, les gares et les zones accueillant de grands rassemblements populaires.



Des mesures exceptionnelles

La mobilisation en première ligne des forces de l'ordre est destinée à réduire la menace terroriste et à toute autre action violente susceptible de frapper une nouvelle fois le territoire national par une folie meurtrière.

Cet engagement est accompagné de mesures exceptionnelles qui ont été octroyées à l'autorité administrative avec la mise en place de l'état d'urgence pour renforcer le dispositif de lutte antiterroriste.

En 2015, 69 perquisitions administratives, ordonnées par l'autorité publique ont été conduites, de jour comme de nuit, sur le ressort du département.

Au même titre, dans cette situation d'exception, 19 assignations à résidence ont été notifiées et d'autres mesures restrictives quant à la circulation des personnes ont été décidées (c'est le cas pour certaines manifestations) dans le souci de renforcer la sécurité des populations, mais aussi pour cibler les milieux radicalisés et empêcher tout financement ou soutien aux mouvances terroristes.

De même, la présence de l'unité de contrôle transfrontière de la Police aux frontières (PAF) sur le Port de Sète participe de manière active à la sécurité intérieure.

Sur les aéroports de Montpellier et de Béziers/Vias, la douane assure les contrôles transfrontières sur tous les vols dès lors qu'ils franchissent une frontière tant s'agissant de l'aviation commerciale que de l'aviation privée.

Des résultats encourageants mais liés au contexte des attentats

Les résultats restent encourageants pour la criminalité exercée sur la voie publique qui recule à nouveau cette année (- 5,3%) sur le territoire couvert par la police nationale. Les crimes et délits connaissent néanmoins une légère augmentation (+ 1,3%). Certaines tendances se sont consolidées, notamment pour celles touchant les deux problématiques récurrentes vectrices de l'insécurité pour les héraultais que sont les cambriolages et les vols commis avec violence :

Le domaine des cambriolages présente une relative stabilité (+ 0,5%), les cambriolages perpétrés dans les habitations (- 3%) ou dans les commerces (- 9%) restant à la baisse, avec une hausse des actes malveillants qui s'inscrit uniquement pour les exactions visant les autres lieux (+ 27%).



Les vols commis avec violences reculent à nouveau (-18%) dans la même proportion que celle observée en 2014. En termes d'activité judiciaire le nombre d'enquêtes résolues augmente de 6% et celui des personnes interpellées de 5%.

En zone gendarmerie, le domaine des cambriolages toutes catégories présente une diminution de 6,56 %, Les cambriolages perpétrés dans les habitations diminuent également, de 6,9 %. Dans les commerces, l'augmentation est de 12,5 % ; pour les exactions visant les autres lieux, on note une diminution de 21,2 %. Les vols commis avec violences reculent de 17,8% mais le le taux d'élucidation progresse de 1,5 %. Le nombre de mis en cause diminue de 4,3 %.

Il importe d'être néanmoins prudent, les mesures prises suite aux attentats ont certainement favorisé ces tendances.

L'investissement dans le domaine de la sécurité routière récompensé

Le nombre de tués a baissé en 2015 (29 personnes ont perdu la vie sur le réseau routier en zone DDSP (contre 32 en 2014). L'année a été marquée par un recul du nombre d'accidents corporels de 27% et de 26% pour celui des blessés.

La lutte contre la délinquance au volant a été priorisée en 2015. Les forces de l'ordre ont sensiblement renforcé leurs dispositifs de prévention et de répression, en multipliant les opérations de contrôles notamment en fin de semaine ou à l'occasion des fortes transhumances de vacanciers. Un engagement qui a connu une forte sensibilisation médiatique relayée chaque semaine par les instances préfectorales.

Le nombre de tués en 2015 en zone gendarmerie a augmenté, 61 personnes ont perdu la vie sur le réseau routier contre 57 en 2014, soit une évolution de + 7,02 %.

Paradoxalement, cette augmentation de la mortalité s'inscrit pourtant, durant la même période, dans une tendance très légèrement à la baisse des accidents constatés - 0,08 %.

Pour autant, comme pour les tués, le nombre de blessés en 2015 en zone gendarmerie a connu une augmentation de 1,31 % soit 387 blessés en 2015 contre 382 en 2014.

Actions spécifiques pour la sécurité des deux-roues

L'accent a notamment été mis sur les conducteurs de deux-roues qui payent chaque année un lourd tribut en matière d'insécurité routière.

Des contrôles spécifiques ont été spécialement mis en place pour les cyclistes, les cyclomotoristes et motocyclistes, afin de juguler les dérives trop souvent rencontrées (circulation sur les trottoirs, franchissement de feu rouge...) et de leur rappeler certaines règles élémentaires concernant la conduite de leur véhicule.

Entre le 5 et le 10 octobre 2015, les forces de l'ordre se sont investies dans une opération d'alternative aux poursuites, initiée par la Préfecture et placée sous la tutelle du Procureur de la République de Montpellier.

Le dispositif a visé une quarantaine de contrevenants, pilotes de deux roues motorisées de plus de 125 cm³, aux comportements irresponsables, auteurs d'infractions particulières (excès de vitesse, chevauchement de ligne continue, etc.).

Les contrevenants ont eu la possibilité d'effectuer un stage de sensibilisation à l'ECF Bouscaren de Lunel-Viel animé par des représentants des forces de l'ordre et des moniteurs de moto-école.



Une autre réponse aux inquiétudes quotidiennes : le partenariat

Afin d'optimiser les stratégies engagées dans le domaine de la lutte contre la délinquance, les services de la Direction départementale de la sécurité publique ont resserré leurs relations avec les différents acteurs collaborant au dispositif sécuritaire.

Au plan national, les forces de police restent mobilisées sur diverses thématiques comme la sécurité des buralistes avec une convention de partenariat signée en début d'année par le Ministère de l'intérieur avec cette confédération.

Le suivi des protocoles locaux et des conventions a été respecté à l'instar du point d'étape effectué avec les bailleurs sociaux au cours d'une réunion annuelle instaurée depuis les engagements signés en 2013.

Pour répondre aux demandes pressantes et variées en termes de sécurité, d'autres accords ont vu le jour en 2015, liant notamment les forces de l'ordre du département au corps de santé ; notamment grâce au dispositif d'alerte mis en place en cas d'agression des médecins libéraux décliné dans la convention « CORMEDAL » ou avec l'entreprise ERDF touchée par la problématique des vols de métaux.



Un partenariat européen

Au plus près de la population, notamment pour répondre aux besoins des étrangers en villégiature, la circonscription de la sécurité publique d'Agde a reçu pour la première fois le concours de deux policiers transfrontaliers, une policière espagnole et une allemande, dans le cadre du « commissariat européen ».

Ce partenariat dépassant les frontières a été l'occasion pour les policiers de l'Union européenne d'étoffer le dispositif de sécurité estival de cette station littorale, en s'intégrant aux patrouilles locales afin de tranquilliser le séjour de leurs concitoyens.



La gestion de grands événements

Mais c'est au quotidien que les synergies entre les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les forces de l'ordre se manifestent auprès de la population pour ce qui touche la sécurité des personnes et des biens. Des moyens renforcés sont engagés lorsqu'il s'agit de gérer de grands événements populaires, comme l'important dispositif mis en place pour la phase qualificative de l'Eurobasket qui s'est déroulée pour partie à Montpellier du 5 au 10 septembre 2015.

Lutte contre les vols liés à l'automobile

Le 7 avril 2015 une opération de police judiciaire menée conjointement par la police et la gendarmerie nationales se traduit par l'interpellation de 4 trafiquants de véhicules volés sur la commune de Béziers.

75 gendarmes*, 60 policiers**, ainsi que des personnels du groupe d'intervention régional de gendarmerie (GIR) de Montpellier ont pris part à cette opération de lutte contre le trafic de véhicules volés en bande organisée.

Les perquisitions ont permis de découvrir 19 véhicules ou carcasses de véhicules identifiés comme volés (dont un dérobé la veille de l'opération), 4 motos, une trentaine de pièces de véhicules en cours d'identification, une cinquantaine de clés de véhicules légers, une cinquantaine de cartes grises ou documents administratifs relatifs à des véhicules, 35 téléphones et cartes SIM, une trentaine d'ordinateurs ou périphériques, une centaine d'outils ou lots d'outils dont de nombreux électroportatifs, 5 véhicules appartenant aux trafiquants, 2 200 euros en numéraire, une arme automatique de calibre 9 mm.

En octobre 2014, un renseignement obtenu par les gendarmes révèle un trafic de véhicules volés à Béziers qui coïncide avec une recrudescence des vols de véhicules sur la ville et les villages environnants. Une cellule mixte, composée de gendarmes du groupe d'enquête et de lutte anti-cambriolages (GELAC) de la compagnie de gendarmerie départementale de Béziers et de fonctionnaires du commissariat de police de Béziers est mise en place.

Quelques mois d'enquête ont permis le déclenchement de cette opération qui met un terme à un trafic très bien organisé, véritable marché parallèle et aboutit à quatre incarcérations et un placement sous contrôle judiciaire.

*Compagnie de Béziers, Détachement de surveillance et d'intervention, Groupe d'intervention cynophile (GIC), Brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de l'Hérault, Peloton d'intervention d'Orange, département véhicules du Service central de renseignements criminels de la gendarmerie nationale (SCRCGN).

**Circonscription de sécurité publique de Béziers, Brigade de sûreté urbaine de Béziers.



Des exemples d'actions

Démantèlement d'un réseau structuré de trafic de produits stupéfiants entre l'Espagne et l'Hérault

Une enquête de plusieurs mois conduite par les gendarmes de la Brigade de recherches de Castelnau-le-Lez et de la Section de recherches de Montpellier permet l'interpellation, le 19 avril, de 13 personnes : 9 sont écrouées.

L'opération a mobilisé une centaine de gendarmes (Section de recherches de Montpellier du Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault, Peloton d'intervention interrégional d'Orange, Groupe d'observation et de surveillance de Montpellier, peloton de gendarmerie mobile).



Fraude à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie par une infirmière

Au mois de juin 2013, la CPAM de l'Hérault adresse au Parquet une plainte à l'encontre d'une infirmière libérale qu'elle soupçonne de sur-factorer certains de ses actes et d'en facturer de fictifs. Co-saisi avec la brigade de Gigean, le Groupe d'intervention régional (GIR) constate une augmentation exponentielle des revenus de l'infirmière et des dépenses démesurées. Placée en garde à vue, l'infirmière reconnaît les faits. Elle est mise en examen, placée sous contrôle judiciaire et frappée d'une interdiction d'exercer.

Travail illégal dans un garage automobile

Des investigations, menées sur une période de 18 mois, permettent de déterminer que l'ancien gérant d'un garage automobile agathois se livre à la réparation et à la vente non déclarées de véhicules haut de gamme. L'enquête patrimoniale met en exergue des anomalies dans la comptabilité de l'entreprise, ainsi que dans les mouvements sur les comptes bancaires. Le liquidateur judiciaire révèle une comptabilité incomplète et des actifs non recouverts pour plus de 200 000 €.

Renforcée par une trentaine de militaires de la gendarmerie, d'enquêteurs spécialisés, de fonctionnaires du GIR Languedoc Roussillon et du Groupement d'assureurs français ARGOS, la brigade d'Agde interpelle six individus et procède à des perquisitions à leurs domiciles. Les quatre principaux protagonistes sont déférés au Parquet de Béziers.

Prévention de la délinquance

La brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) de Lunel, se dote d'un stand pour aller à la rencontre des jeunes au plus près du terrain.

Ce nouveau stand a été inauguré le 4 juin au collège Ambrussum de Lunel où les élèves ont pu découvrir ce nouvel «outil» autonome et ont été sensibilisés principalement aux dangers de l'usage des produits stupéfiants, des violences physiques ou morales, ainsi qu'aux dérives que peut engendrer l'usage d'internet ou des téléphones portables.

Cette structure a notamment été utilisée cet été sur le littoral, ainsi qu'à l'occasion des journées jeunesse mais aussi dans les centres de loisirs ou encore dans les espaces jeunes.

Elle permet d'accueillir le public dans de meilleures conditions, avec une meilleure visibilité.

Elle est l'œuvre des personnels de la BPDJ et a été financée par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) sous l'égide de la préfecture de l'Hérault.



Sécurité routière

L'année 2015 a été marquée par une évolution de l'accidentalité routière en 2 temps :

- une forte augmentation de la mortalité sur les 8 premiers mois (+ 32 % par rapport à 2014)
- un net infléchissement de la tendance les 4 derniers mois (- 45 % par rapport à 2014) avec toutefois une légère hausse en décembre (+ 1 tué)

Le bilan annuel est donc sensiblement le même qu'en 2014 avec 94 tués contre 93.

Même si ce résultat est loin du bilan de 2013 avec 70 tués (- 30 % par rapport à 2012), cette baisse significative du nombre de tués sur la fin de l'année est un signal encourageant.



Une action innovante

Pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de moins de 2 000 tués sur les routes à l'horizon 2020, le gouvernement a pris en 2015 plusieurs mesures phares, dont l'obligation de mettre en place depuis la rentrée scolaire 2015, une demi-journée de sensibilisation à la sécurité routière pour les entrants en lycée et centre de formation d'apprentis publics.

Dans ce cadre, la Préfecture de l'Hérault et le Réseau Canope de l'Académie de Montpellier se sont associés pour proposer aux lycées publics du département, une action éducative sous forme d'un jeu web télévisé intitulé "On the road the game" constitué de questions sur la sécurité routière. Six établissements y ont participé : les lycées Victor Hugo et Louis Feuillade de Lunel, Joliot Curie de Sète, Joffre, Georges Frèche et Jean-Jacques Rousseau de Montpellier.

Dans chaque lycée, après une action de sensibilisation à la sécurité routière et aux comportements à risques menée pour des élèves de classes de seconde, six d'entre eux ont été sélectionnés pour participer au tournage d'une émission au sein de l'établissement.

Le gagnant de chaque émission a été qualifié pour la finale départementale. Le grand gagnant s'est vu offrir la prise en charge de son permis en conduite accompagnée, le second, les cours de code et les 4 autres finalistes, un vélo. Ces émissions sont mises en ligne sur différents supports du web:

- Site du projet : <http://croup-montpellier.fr/ontheroad/>
- Environnement Numérique de Travail de l'académie de Montpellier
- Chaîne pédagogique Youtube Canopé
- Facebook : prefet34



Protection des populations

Intempéries de 2014 et 2015 : qu'a fait l'Etat ?

Les intempéries de 2015

Le département a connu cette année encore 2 épisodes de pluies violentes (les 23 août et 12 septembre) principalement centrées sur le secteur du Lodévois et le Montpelliérais.

Épisode méditerranéen du 23 août

Cet orage a généré des lames d'eau voisines de 200 mm en seulement 2 heures à proximité de Lodève (34).

Peu après, c'est Montpellier et les communes périphériques qui ont subi le déluge avec des cumuls de 140 à 180 mm dans le même laps de temps. Les intempéries ont provoqué de fortes perturbations dans les transports ou encore l'évacuation du cinéma Gaumont Multiplexe Odysseum.

Plus grave, ces pluies très violentes ont provoqué la mort de deux personnes âgées qui ont perdu le contrôle de leur véhicule dans le Verdanson en centre-ville.

Le Poste de Commandement Renforcement des Risques du SDIS a été activé ainsi que 4 unités de Secours aux victimes.

- 240 Sapeurs pompiers engagés au plus fort des opérations
- 85 engins engagés
- 171 opérations de secours



Episode cévenol des 12 et 13 septembre

Les cumuls se sont élevés à 386 mm à la Vacquerie et 336 mm à Lodève sur l'Hérault en 3 heures seulement.

Les sapeurs-pompiers ont dû procéder à 41 mises en sécurité et 27 sauvetages.

La petite rivière Aubaille est montée de plus de 5 mètres. Les dégâts matériels sont très importants. La Lergue a inondé une grande partie des maisons de Lodève et a emporté des dizaines de voitures. Les pluies ont aussi dévasté le réseau routier, occasionnant la fermeture de l'A75. L'hôpital de Lodève a également été impacté. Cet épisode a nécessité la mise en place de moyens et de matériels, à savoir :

- Un poste de commandement renfort de risque activé et 5 unités de sauvetage aquatique,
- 170 sapeurs pompiers engagés au plus fort des opérations dont une centaine sur Lodève,
- 50 engins engagés,
- 156 opérations de secours.

En ce qui concerne le recensement et les infrastructures

La DDTM, a contribué au recensement des dégâts d'infrastructures sur le terrain, au conseil des collectivités dans les travaux de remise en état ainsi qu'au recensement des laisses de crue.

Elle a diligenté l'expertise par le CEREMA des biens sinistrés par les inondations sur 9 communes, et celle du BRGM auprès de 4 communes concernant le risque de mouvements de terrain.

En ce qui concerne les calamités agricoles

La DDTM, accompagnée d'experts et de représentants agricoles, s'est rendue sur les exploitations agricoles touchées afin de constater et évaluer les dégâts et présenter la demande pour l'Hérault de reconnaissance calamités agricoles au comité national. La calamité agricole a été reconnue pour les 2 épisodes d'intempéries. Sur 64 communes, 150 exploitants environ ont été concernés.

Pour la suite donnée, en 2015, aux intempéries de 2014

En ce qui concerne le risque et les infrastructures

L'instruction du 6 octobre 2014, notamment suite au tragique épisode de Lamalou-les-Bains, a demandé la mise en place de visites interministérielles sur les campings à risque de chaque département. Le département de l'Hérault compte 178 campings à risque. 82 visites ont été réalisées en 2015, associant SIDPC, SDIS, mairie, police ou gendarmerie, DDTM.

Sur les communes de Lamalou-les-Bains, Grabels, Juvignac et Bélarga, sinistrées en 2014, la DDTM a organisé l'expertise d'une dizaine d'habitations sinistrées pouvant entrer dans le dispositif d'acquisition, afin de pouvoir mobiliser les crédits au titre du Fonds national des risques naturels et majeurs «FNRNM», dit «Fonds Barnier».

La DDTM a instruit plus de 100 dossiers de travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations.

Elle a également suivi la procédure autorisant la déconstruction du barrage de la Biconque, sur la commune de Lamalou-les-Bains, démoli pendant l'été 2015.

Au vu des évènements de fin 2014 et 2015, et des études post inondation, 15 Porter à Connaissance «PAC» risques ont été adressés aux communes sinistrées pour consolider leurs documents d'urbanisme ; ils seront à prendre en compte en matière d'autorisations d'urbanisme.



Fonds de solidarité

La gestion du Fonds de solidarité, mobilisé pour les biens non assurables des collectivités locales, a nécessité la mise en place d'un guichet unique et d'un comité des financeurs, associant Préfecture, sous-préfectures, Conseil départemental, Conseil régional et Agence de l'eau. Au total, plus de 14 millions d'euros ont été accordés par ce fonds aux 205 collectivités sinistrées. 1 190 dossiers opérations de demande de subventions ont été instruits.

Financement par le fonds de solidarité des réparations des dégâts

Calamités agricoles

Suite à la reconnaissance au titre des calamités agricoles des différents épisodes d'intempérie de l'année 2014, la DDTM a instruit en 2015 586 dossiers d'exploitants pour un montant de 2 369 715 euros d'indemnisations pour des pertes de récolte ou des pertes de fonds.

Dans le cadre des aides publiques aux collectivités locales du département ayant subi de très fortes intempéries en septembre 2015, la Direction de relations avec les collectivités locales a invité les communes sinistrées à déposer des dossiers de demandes de subvention au titre du Fonds de solidarité.

43 collectivités (communes, EPCI, syndicats mixtes et Conseil départemental de l'Hérault) ont déposé une demande d'aide.

Le montant provisoire des dégâts s'élève à 10 739 168 €, (dont 2 984 378 € présenté par le Conseil départemental), et l'aide sollicitée sur le Fonds de solidarité à 3 460 021 €.

Le déplacement de la mission interministérielle chargée de l'évaluation définitive du montant des dégâts, établie auprès du Conseil général de l'environnement et du développement Durable a été demandé.



L'action tout au long de l'année

Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC)

Le SIDPC a réalisé quatre exercices de sécurité civile sur des thématiques variées (tunnel A 75, pollution maritime, Cellule d'information du public (CIP), aéroport de Montpellier). L'un de ces exercices a simulé un accident d'avion sur l'aéroport de Montpellier-Méditerranée, nécessitant l'activation d'un Centre opérationnel départemental (COD) et d'un Poste de commandement Opérationnel (PCO). Il a permis de tester le plan de secours de l'aéroport et le plan nombreuses victimes (NOVI). Plus de 100 personnes ont participé à cet exercice qui s'est déroulé durant la nuit. Les journalistes des principales rédactions locales ont également participé à l'exercice en jouant leur propre rôle.

Par ailleurs, la nécessaire rénovation du COD et de la CIP a été actée. Les services de la Préfecture ont travaillé conjointement pour que les nouvelles salles soient pleinement opérationnelles pour la fin du premier trimestre 2016.

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Cette année avec 75 498 interventions, soit une intervention toutes les 7 minutes sur le territoire départemental, le SDIS a connu une augmentation de plus de 4% du nombre de ses interventions.

Cette augmentation touche l'ensemble des activités opérationnelles.
Répartition globale :

- Secours à personnes : 46 268 soit 64,6%
- Incendies urbains : 4 010 soit 5,6%
- Interventions diverses : 14 269 soit 19,95%
- Accidents sur la Voie publique : 4 176 soit 5,83%
- Incendies de végétations : 2 855 soit 3,99%.

Le SDIS s'est également investi dans les risques nautiques (activité en mer, piscine, lacs et rivières), les feux de forêt (128 incendies de forêts et 252 hectares brûlés).



Recherche des causes des incendies de forêt

La cellule technique départementale de recherche des causes (CTRC 34) des incendies de forêt, depuis 2009, améliore la connaissance en matière de cause d'incendie de forêt et recherche des preuves matérielles sur les départs de feux en vue d'éventuelles poursuites des auteurs.

La cellule contribue ainsi à prévenir les incendies de forêts et ainsi à protéger aussi les personnes et les biens.

Composée d'un gendarme, d'un pompier et d'un forestier de la DDTM 34, son efficacité repose sur une intervention rapide sur les lieux des sinistres dont la zone de départ de feu aura été protégée en vue de la sauvegarde des indices.

En 2015, la Cellule a été réquisitionnée 16 fois et est intervenue en enquête simple sur 138 feux de forêt, soit un total de 154 feux enquêtés sur 175 enregistrés.

La malveillance et la pyromanie sont à l'origine de 38 % des feux de l'été 2015. La majeure partie a une origine involontaire liée à des travaux d'entreprise, à des reprises, ou à des particuliers.

La vigilance de tous s'impose donc pour éviter les départs de feu.

Cause des incendies de forêt de l'été 2015 :

- Malveillance et pyromanie : 38 %
- Involontaire particuliers : 28 %
- Involontaire travaux et reprise : 21 %
- Accidentelle véhicules : 8 %
- Naturelle foudre : 5 %

Stop à la publicité illégale

Dans un objectif de protection et de qualité du cadre de vie, une nouvelle étape est franchie en juillet 2015 en matière de publicité le long des axes routiers :

- les petits panneaux souvent implantés de manière désordonnée à l'entrée des villages et villes pré-indiquant les lieux de restauration, d'hébergement, les stations services, etc. doivent, en dehors des agglomérations, être harmonisés et mis en conformité avec les panneaux de «signalisation d'information locale» (SIL).
- les panneaux publicitaires sur les façades des bâtiments ne comportant aucune ouverture (ou inférieure à 0,50 m²) doivent être supprimés,
- la surface des panneaux publicitaires des villes de moins de 10 000 habitants est limitée de 12 à 4 m². Dès le printemps 2015, la DDTM 34 a rappelé aux acteurs concernés et aux collectivités territoriales ces évolutions réglementaires, instaurées par le Grenelle 2, puis a entamé, dès la fin de l'été une campagne de lutte contre ces dispositifs devenus illégaux, ciblée dans un premier temps sur les principaux axes routiers du département.

Avant



Après



L'État accompagne la préservation de la biodiversité

En 2015, la DDTM 34 a accompagné la mise en oeuvre des actions Natura 2000, portées par les collectivités, pour la préservation de la biodiversité dans l'Hérault, en apportant appui technique et suivi administratif et financier.

L'État a également accompagné financièrement la démarche à hauteur de 4 millions d'euros en co-financement avec l'Europe pour le dernier programme européen.

En 2015, les contrats Natura 2000 ont plus particulièrement contribué aux aménagements permettant de préserver les espèces des étangs littoraux.

Des acteurs du monde du tourisme, de la chasse et de l'environnement se sont engagés à respecter des bonnes pratiques par la signature de cinq nouvelles chartes avec l'État.

Natura 2000 correspond à la création d'un réseau écologique visant à la préservation d'espèces et habitats naturels menacés au niveau européen.

L'Hérault, avec ses 54 sites Natura 2000, est le 3ème département français en nombre de sites.



L'État lutte contre l'occupation illicite du domaine public maritime

Après la démolition de l'établissement à l'enseigne « Le Tantra », en juillet 2014, l'État a poursuivi son action de reconquête du domaine public maritime sur le site des hauts de plages au Cap d'Agde.

Quatre autres procédures contentieuses avaient ainsi été engagées à l'encontre des propriétaires de terrasses commerciales non seulement en état très médiocre, mais aussi implantées sur le domaine public maritime sans droit ni titre depuis 2002 ; plus aucune Autorisation d'occupation temporaire (AOT) n'avait été délivrée faute de projet d'ensemble cohérent.

Condamnés à la démolition sous astreinte, et avisés de la détermination de l'État après la décision concernant « le Tantra », deux établissements ont rapidement démolé eux-mêmes leurs installations et demandé une AOT aux conditions de l'État en intégrant un aménagement paysager. Les deux derniers ont fini par renoncer à l'automne après demande de liquidation judiciaire de l'astreinte d'un montant de 53 000€ pour chacun d'eux.

Dans l'attente d'un possible aménagement de ce secteur de plage par la commune dans le cadre d'un projet d'ensemble, celui-ci a maintenant retrouvé un aspect naturel.



L'État se mobilise pour la production de logement sociaux

Première vente à prix modéré d'un terrain de l'État pour faciliter la réalisation de logements

Le Préfet a signé, en juillet, la convention de cession d'un terrain de l'État à la commune de Vias à un prix inférieur à la valeur vénale en contrepartie de la réalisation de 36 logements sociaux.

L'objectif de cette vente qui entre dans le cadre du dispositif instauré par la Loi Duflot, est de rattraper les retards de production de logements sociaux, enjeu majeur du département.

Première cession de ce type dans l'Hérault, cette transaction marque la volonté de l'État de soutenir les collectivités qui connaissent des contraintes importantes pour la production de logements sociaux et celle des communes de s'engager dans la résorption de leur déficit.

En effet, certaines communes, comme Vias, rencontrent des difficultés à produire ce type de logement compte-tenu de leur vocation touristique, du prix élevé du foncier et des servitudes, notamment d'inondabilité, qui grèvent leur territoire. C'est pourquoi l'État a contribué à l'équilibre de l'opération en consentant sur une valeur vénale du bien évaluée à 653 690 €, à une décote de 352 690 €. Au final, le prix de vente s'établit à 301 000 €.

La cession est faite au profit du bailleur social Office Public HLM de Sète pour la réalisation de 36 logements sociaux sur un terrain de 5 400 m². Lequel apporte ainsi son soutien au développement de l'offre sur cette partie du département.

Des contrats de mixité sociale

Le gouvernement a décidé de renforcer l'application de la loi SRU qui impose des obligations de production de logements sociaux pour les communes dites « en carence » c'est-à-dire qui ne remplissent pas leur obligations légales de réalisation de logements sociaux et qui n'ont pas atteint leurs objectifs de rattrapage.

Le contrat de mixité sociale est une démarche partenariale, opérationnelle et concertée pour la production de logements sociaux entre l'État et les communes carencées volontaires.

Dans l'Hérault, l'État a engagé la démarche de contrat de mixité sociale avec les 13 communes « en carence » sur les 42 communes concernées par la loi SRU.

Ce dispositif doit permettre à la commune d'exposer dans un document cadre pluri-annuel, la stratégie et les moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour atteindre à l'horizon 2025, le taux d'équipement en logements sociaux exigé par la loi.

Il précisera (foncier, urbanisme réglementaire, urbanisme opérationnel, programmation de logements ...) les moyens que la commune entend déployer et les contraintes du territoire qui pourraient encourager la production de logements sociaux.

Le contrat permettra à l'État de mieux accompagner la commune pendant toute la durée du processus d'atteinte de ses objectifs et de mieux anticiper les difficultés.

Les conditions de réalisation de ce contrat constitueront, pour l'État, un élément d'appréciation lors du prochain bilan des objectifs de rattrapage de production de logements sociaux.

L'élaboration de ces contrats a été engagée fin 2015 et se poursuivra au 1er trimestre 2016.

Valorisation des filières viandes

En application du plan national de soutien à l'élevage français, la DDPP a mené cet été une campagne de contrôles renforcés en grandes et moyennes surfaces, ateliers de boucheries et en restauration commerciale.

Cette mobilisation avait pour but de :

- renforcer les contrôles en matière de traçabilité, clé de voûte du dispositif d'information,
- vérifier les mentions d'étiquetage en vue de garantir aux acheteurs, tout au long de la filière, une information claire et loyale sur l'origine des viandes proposées à la vente,
- vérifier les opérations promotionnelles pour la vente de viande porcine en grande distribution.

Le bilan de cette campagne de contrôle est positif. En effet, les différents établissements respectent globalement bien la réglementation. Les anomalies mineures ont donné lieu à des courriers d'avertissement et les quelques écarts majeurs (fausse origine française ou absence d'information sur l'origine) ont été transmis à la justice.

Les vétérinaires praticiens au cœur du réseau sanitaire

La DDPP est le pilote d'un réseau épidémiologique départemental de surveillance concernant les maladies animales d'élevage et tout particulièrement les zoonoses (maladies transmissibles à l'Homme).

Au cœur de ce réseau et au plus près des élevages d'animaux de rente, les vétérinaires sanitaires qui ont choisi de s'engager dans ce réseau réalisent au moins une mission programmée chaque année dans la majorité des élevages d'animaux de rente.



Pendant l'année 2015, ces interventions de surveillance ont mobilisé 40 vétérinaires, en plus de leur exercice professionnel classique dans le domaine des animaux de compagnie ou des chevaux de loisirs. La moitié de ces interventions ont consisté à réaliser des dépistages sanguins, traités ensuite par le laboratoire vétérinaire du Conseil départemental.

D'autre part, la surveillance événementielle vise à détecter l'émergence de maladies peu ou non présentes sur le sol français. D'autres acteurs peuvent alors intervenir comme les réseaux spécialisés RESPE (pour les équidés) ou SAGIR (pour la faune sauvage).

Contrôle de la faune sauvage captive

La détention des nouveaux animaux de compagnie connaît un véritable engouement dans l'Hérault. Ainsi, il n'est pas rare de voir dans les jardins ou appartements, des kangourous, des serpents, des perroquets, des lions ou encore des panthères...

Toutefois, tout amateur ou professionnel est soumis à la réglementation en vigueur sur la détention d'animaux sauvages en captivité.

Cette réglementation vise plusieurs objectifs :

- respecter les équilibres écologiques et préserver la biodiversité,
- garantir la sécurité et la santé des personnes,
- s'assurer du bien-être des animaux,
- promouvoir la qualité des établissements et la technicité des éleveurs.

En association avec l'ONCFS, la DDPP effectue des contrôles chez les particuliers détenant un spécimen d'espèce non domestique, dans les animaleries, dans les aquariums et dans les parcs zoologiques fixes ou itinérants présentant des spécimens au public.

L'Hérault abrite 2 aquariums, 2 parcs zoologiques, 38 animaleries et pas moins de 518 détenteurs connus d'animaux d'espèces non domestiques.



La Garantie Jeunes

Priorité ayant été donnée à la lutte contre le chômage des jeunes, le service public de l'emploi s'est mobilisé pour accompagner l'expérimentation Garantie Jeunes sur 4 territoires : Montpellier Métropole, Biterrois, Cœur d'Hérault et Centre Hérault.

Impulsée par l'État et cofinancée par l'Union Européenne, la Garantie jeunes vise à accompagner vers l'autonomie et vers l'emploi des jeunes en situation de vulnérabilité, motivés pour s'engager dans un parcours intensif de 12 mois mis en œuvre par les missions locales.

375 jeunes ont intégré le dispositif sur les 4 derniers mois de l'année 2015 dont 34 % de jeunes résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour un coût de 948 000 €.

La DIRECCTE pilote le dispositif au nom du préfet de département, en partenariat avec les missions locales, le Conseil départemental, Pôle emploi, les services de l'État associés (DDCS, PJJ, SPIP notamment), les chambres consulaires et les associations.



Promouvoir les emplois aidés

La mobilisation de l'État et de l'ensemble du service public de l'emploi a été forte tout au long de l'année pour promouvoir les emplois d'avenir, les contrats de génération et les contrats uniques d'insertion.

Les contrats de génération

Les contrats de génération dans le secteur privé permettent le recrutement d'un jeune quel que soit son niveau de qualification et le maintien en emploi d'un sénior. En contrepartie, l'État apporte 4 000 € par an pendant 3 ans.

794 jeunes ont pu être recrutés dans l'Hérault depuis le début du dispositif et vont pouvoir bénéficier d'un transfert de compétences de leurs aînés.

Les emplois d'avenir

1 313 emplois d'avenir ont été conclus au cours de l'année 2015 :

- 731 dans le secteur non marchand, collectivités territoriales et associations principalement, pris en charge par l'État à 75% du Smic
- 582 dans les entreprises du secteur privé pris en charge par l'État à 35% du Smic.

Tous ces jeunes vont pouvoir bénéficier d'une formation adaptée à leur projet professionnel leur permettant d'acquérir ainsi une qualification reconnue en plus d'une expérience professionnelle solide.

Les contrats uniques d'insertion pour les bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emplois de longue durée ou âgés de plus de 50 ans

- 2 153 personnes ont pu accéder à un emploi dans le secteur marchand avec le contrat unique d'insertion CIE.
- 5 687 contrats uniques d'insertion CAE ont été conclus dans le secteur non marchand.

Afin de lutter contre le chômage des demandeurs d'emplois de longue durée ou âgés de plus de 50 ans.

Insertion par l'activité économique

Les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), qui recrutent des salariés parmi les plus éloignés de l'emploi et leur procurent un accompagnement socio professionnel spécifique, sont un outil essentiel de lutte contre l'exclusion professionnelle.

Ces structures font, soit de la mise à disposition de personnel (associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion), soit assurent directement une activité de production (entreprises d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion).

En 2015, plus de 1 700 salariés ont bénéficié de tels contrats de travail, voie d'accès privilégiée à des contrats de travail classiques.

En 2015, l'État a consacré plus de 8,7 M€ dans l'Hérault au financement de ces contrats et au soutien de ces structures de l'IAE, financements auxquels se sont joints le Fonds social européen, les fonds du Conseil départemental sur ses publics RSA, et les collectivités territoriales.

En outre, suite aux dernières grandes inondations, l'État a dégagé 0,46 M € pour financer des chantiers d'insertion visant la remise en état et la sécurisation des berges de plusieurs bassins versants.

Ainsi, le 11 mai 2015, le préfet de l'Hérault a lancé à Florensac le premier chantier «Berges et cours d'eau» et rencontré les douze personnes en insertion, leurs encadrants, et les élus locaux contributeurs.



OPENCITE

Soutenu par Myriam EL KHOMRI, Ministre chargée de l'emploi, et Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'État chargée du numérique, l'action phare de l'année 2015 a été pour la DIRECCTE, le concours OPENCITE.

Mis en œuvre et financé par l'Etat, la Caisse des dépôts et Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de la politique de la ville, OPENCITE a généré une dynamique sur la création d'entreprise, et proposé un dispositif d'accompagnement spécifique «Tous gagnants» à des habitants des quartiers prioritaires.

OPENCITE a été réalisé avec l'appui des acteurs de l'entrepreneuriat local à partir d'une méthode innovante, initiée par le cabinet Visionari. Il a donné lieu à 4 concours locaux en simultanés les 15 et 16 octobre et à une finale régionale à Montpellier le 17 octobre.

29 personnes portant en tout 20 projets de création d'entreprise ont participé à cette opération à Montpellier.



Action de l'Inspection du Travail en matière de travail illégal

Priorité nationale, la lutte contre le travail illégal, s'est centrée en 2015 sur le contrôle des pratiques de détachement dans le secteur du bâtiment et Travaux Publics dont les abus sont dénoncés par les professionnels.

En 2015, le département de l'Hérault a enregistré 1 131 déclarations de détachement pour 4 245 salariés, principalement dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture.

Sur deux chantiers de génie civil régionaux appartenant aux quatre des plus gros chantiers de notre territoire national, les maîtres d'ouvrages ont été rencontrés au titre du respect de leur obligation de vigilance, ce qui a permis de réduire des pratiques de prestation de service internationale (PSI) au profit d'entreprises locales.

Au-delà de la lutte contre les pratiques illégales de PSI, les formes traditionnelles du travail dissimulé restent répandues dans le département où elles représentent la majorité des délits relevés par l'inspection du travail. Plus de 171 procès-verbaux portant sur le travail illégal ont été dressés et plus de 46 opérations coordonnées se sont déroulées sur le terrain en 2015.



Sans-abrisme et mal-logement : réalisation d'un diagnostic partagé

Dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté un diagnostic départemental, dit « à 360 degrés », a été réalisé, sous le pilotage de la Direction départementale de la cohésion sociale et des services du Conseil départemental, en associant étroitement tous les partenaires, pour définir les besoins des personnes sans-abri ou mal logées sur les territoires héraultais.

Cette approche infra départementale, pour répondre aux besoins de chaque territoire, a privilégié l'observation des situations de vie, plutôt que celle des dispositifs existants, afin que les personnes restent bien au cœur de la démarche.

Ce diagnostic est un préalable à l'élaboration, pour la fin de l'année 2016, du «Plan départemental d'accès au logement et à l'hébergement des plus démunis (PDALHPD)», véritable feuille de route partagée pour assurer un service public de qualité dans le département.

D'ores et déjà, il a permis d'orienter la mobilisation des ressources et des projets vers des objectifs repérés, en particulier sur le volet hébergement. En 2015, l'État a pu consolider de façon permanente 62 nouvelles places d'hébergement d'urgence et créer 80 places d'alternative à l'hôtel.

Ces efforts traduisent l'engagement constant de l'État pour cette politique, pour laquelle les crédits ont été augmentés pour l'année 2015.

Emploi des femmes dans les quartiers prioritaires du département

L'emploi des femmes dans les quartiers est l'une des priorités de la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

Plusieurs actions maillent le territoire à cet effet, en partenariat avec :

- L'association «Acteurs» pour l'accès à la mixité des formations et des emplois sur le secteur de Montpellier/Lunel,
- L'association «Face Hérault» pour déconstruire les stéréotypes sexués sur les métiers, maîtriser les techniques de recherche d'emploi, appréhender le monde de l'entreprise et construire un projet professionnel cohérent sur le secteur de Montpellier/Béziers,
- Le Centre d'information des droits des femmes (CIDFF 34) et l'association IMEF qui, cette année, ont permis la mise en place d'une action pilote « Femmes, égalité, emploi » sur le quartier de La Mosson.

Pour être au plus près de ces problématiques, le Préfet de l'Hérault, sur proposition de la Délégation régionale aux droits des femmes, s'est rendu le 8 mars 2015 au centre Social CAF de La Mosson afin d'écouter la parole des associations et des femmes des quartiers.



Lutter contre toutes les formes de replis communautaires

Abstention électorale croissante, non-participation à la vie citoyenne, montée des votes extrêmes, replis individuels et collectifs, territoires dans lesquels les lois de la République peineraient à s'appliquer et radicalisations violentes ont conduit le Préfet de l'Hérault à proposer une approche transversale dans les nouveaux contrats de ville : « Lutter contre toutes les formes de replis communautaires ».

Cette mission spécifique vient d'être mise en place et se trouve rattachée au Directeur départemental de la cohésion sociale.

Elle a pour objectif de compléter le «traitement sécuritaire» par les services de police, de justice et de défense par un «traitement de fond» pour faire face aux phénomènes de radicalisation violente auxquels nous sommes confrontés.

Comment ? En recherchant une société plus égalitaire, plus éduquée et plus fraternelle, mais aussi une société plus apaisée, quel que soit le contexte géopolitique dans lequel nous nous inscrivons par ailleurs. Une société dans laquelle il y a aussi davantage d'adultes pour fixer des repères et des cadres à la jeunesse, une société moins tourmentée, moins désorientée.

Cette mission s'appuiera sur les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté (CIEC).

Aménagement du territoire, Politique de la ville et logement

Révision du schéma départemental de coopération intercommunale

La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 vise à renforcer les intercommunalités, à les réorganiser selon un seuil de population correspondant aux réels bassins de vie des citoyens (au moins 15 000 hab) et à permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Des dérogations pour les zones de montagne et les territoires peu denses sont possibles avec un seuil minimal de 5 000 hab.

Dans le département de l'Hérault, sur les 22 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants, 5 de moins de 5 000 habitants doivent fusionner.

Il s'agit des communautés de communes de : Montagne du Haut-Languedoc, Pays Saint-Ponais, Orb et Jaur, Orb et Taurou et Pays de Thongue. Trois autres bénéficient d'une exemption prévue par la loi.

En outre, il est proposé la fusion de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau avec la Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau.

La commission départementale de coopération intercommunale s'est réunie au mois d'octobre afin que lui soit présenté le projet de schéma. Les collectivités concernées doivent donner leur avis.



Loi ALUR – mise en place des conférences intercommunales du logement

Pour améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, l'article 97 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite «loi ALUR», confie aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat définies sur ces mêmes territoires.

Dans cet objectif, et comme le prescrit la loi ALUR, les EPCI concernés ont lancé, courant 2015, la mise en place de «conférences intercommunales du logement» pour définir des orientations pour l'attribution des logements, les mutations sur le patrimoine locatif social, les modalités de relogement des publics prioritaires, les modalités de la coopération entre les partenaires, la qualification du parc social, le rapprochement de l'offre et de la demande, l'information des demandeurs, et l'accompagnement social.

Les travaux de ces conférences devraient aboutir durant l'année 2016.

Demande de logement social

Pour simplifier les procédures à effectuer par le demandeur de logement social, un site internet a été créé :

www.demande-logement-social.gouv.fr. Il permet d'enregistrer directement sa demande de logement, de la renouveler ou d'effectuer une mise à jour.



La mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville

La réforme de la politique de la ville vise à donner toute leur place aux quartiers populaires en difficulté, pour en faire des morceaux de ville ... comme les autres.

- mobiliser de façon prioritaire toutes les politiques publiques,
- inscrire les actions dans un projet de territoire porté par l'intercommunalité,
- mobiliser la solidarité nationale en apportant des crédits spécifiques lorsque nécessaire (dont le montant est en augmentation pour la troisième année consécutive),
- co-construire les contrats de ville avec les citoyens.

Tels sont les fondamentaux de cette réforme qui a donné lieu à un important travail de concertation piloté par la Direction départementale de la cohésion sociale avec les 7 EPCI (Hérault-Méditerranée, Avène-Bédarieux, Lodévois et Larzac, Pays de Lunel, Bassin de Thau, Béziers Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole) et les 8 villes concernées (Agde, Bédarieux, Lodève, Lunel, Sète, Frontignan, Béziers, Montpellier) par les 22 quartiers prioritaires retenus par le décret du 30 décembre 2014.

7 contrats-cadres ont été signés ; ils définissent les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du projet, et la validation, par arrêté préfectoral, de 22 conseils citoyens, un pour chacun des 22 quartiers prioritaires.

Dès le début de l'année, les plans d'action et les engagements financiers des nombreux signataires mobilisés (État, collectivités locales, Conseils régional et départemental, bailleurs sociaux HLM, CAF, Chambres consulaires, etc.) seront précisés par voie d'avenant. Les conseils citoyens seront représentés dans toutes les instances de pilotage.

Patrimoine

Sète : la ville historique désirable

Les missions de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) placent ce service aux deux extrémités d'une chaîne qui contribue à former ce que l'on appelle le cadre de vie. Protection de l'héritage et promotion de l'urbanisme et de l'architecture concourent au dialogue entre l'ancien et le nouveau pour donner sens à la ville.

Rendre la ville ancienne désirable c'est lui permettre d'offrir à l'homme contemporain certains éléments du mode de vie qu'il recherche dans la forme qui est devenue dominante en matière de production de l'habitat, à savoir le lotissement.

C'est le sens de l'étude menée par l'UDAP en collaboration avec des stagiaires étudiants en architecture. Elle consiste, à partir d'une analyse des toitures de la ville de Sète, à proposer différentes modalités d'intervention alternatives à la terrasse dite tropézienne.

Air, lumière, points de vue, espaces de séjour privés extérieurs s'ajoutent alors aux valeurs d'échange et de proximité qui sont le fait de la ville ancienne.



Travaux de restauration du cordon dunaire et de la plage de Vias

Face à l'érosion du littoral de Vias, l'État et la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée ont réalisé en 2015 des travaux de restauration du cordon dunaire afin de protéger et de mettre en valeur un espace touristique au caractère naturel et paysager remarquable. Une seconde tranche de travaux sur le cordon dunaire viendra clôturer l'opération en 2017.

Les travaux ont permis de recréer un espace balnéaire et un sentier littoral accessible à tous, avec pour objectifs principaux de restaurer la continuité écologique, limiter les effets de l'érosion plus à l'ouest, réduire le risque de submersion marine et préserver l'offre touristique, moteur économique essentiel à ce territoire.

Parallèlement, une démarche de concertation sur une vision à long terme a été engagée et la côte ouest de Vias a été sélectionnée par le ministère de l'Environnement dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.

Ce travail a abouti à la signature d'une charte en février 2015 par l'ensemble des cofinanceurs, des professionnels du tourisme et des Associations Syndicales Libres qui regroupent l'ensemble des résidents permanents et saisonniers.



Cette opération d'un montant de 8,4 M€ a été cofinancée à hauteur de 77,9 % par l'Europe, l'État, le Département et la Région et pour les 22,1 % restants par la Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée



Les énergies renouvelables

Depuis plusieurs années, la DDPP de l'Hérault contrôle les entreprises démarchant les consommateurs pour leur vendre des panneaux photovoltaïques.

Ces contrôles ont permis de constater de nombreux abus dans l'argumentaire des professionnels ayant conduit à l'établissement de 6 procédures contentieuses pour pratiques commerciales trompeuses.

Ces dossiers sont entre les mains de la justice.

Les infractions à la réglementation restent nombreuses dans ce secteur d'activité.

La difficulté réside dans le fait que les sociétés les moins sérieuses apparaissent et disparaissent rapidement, dès que les consommateurs réalisent que la production des panneaux photovoltaïques est très inférieure à celle annoncée.

De plus une meilleure information du consommateur a été mise en place par la loi HAMON permettant d'une part de mieux le protéger en lui communiquant les informations précontractuelles préalablement à tout engagement, d'autre part en l'informant qu'il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours pour les contrats conclus hors établissement, ce délai commençant à courir à compter de la livraison.



Création de la première zone de mouillages et d'équipements légers

Seule île du département de l'Hérault, l'îlot de Brescou face au cap d'Agde, est un site remarquable sur le plan architectural mais aussi environnemental, notamment par la présence à ses abords de posidonies et de grandes nacres.

Pour préserver cette richesse environnementale, déjà consacrée par la création dès 2008 d'une aire marine protégée, le site Natura 2000 « Posidonies du cap d'Agde », l'État et la commune d'Agde ont décidé la création d'une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL).

Pour limiter l'impact des ancres de navires sur les fonds et organiser les usages aux abords de l'îlot de Brescou, cette zone, d'une surface d'environ 35 hectares, prévoit le stationnement des navires sur des ancrages respectueux de l'environnement, tout en interdisant le mouillage agressif pour le milieu.

La DDTM a accompagné la démarche portée par la commune, le dossier s'inscrivant dans le cadre des objectifs de développement durable des zones côtières, conciliant les intérêts de la navigation de plaisance, la sécurité et la protection de l'environnement. La Préfecture de l'Hérault et la Préfecture maritime de Méditerranée ont autorisé conjointement, par arrêté, l'occupation temporaire du domaine public maritime naturel par une zone de mouillages et d'équipements légers en y réglementant la navigation.



Modernisation de l'Etat

Création à la préfecture de l'Hérault d'une plateforme départementale pour l'instruction des CNI et interdépartementale pour l'instruction des passeports

Depuis le 1er avril 2015, la préfecture de l'Hérault accueille la plateforme interdépartementale d'instruction des demandes de passeport, compétente pour les départements de l'Hérault, du Gard, des Pyrénées-Orientales, de la Lozère et de l'Aude.

Les préfectures de département restent compétentes pour les dossiers dont l'instruction nécessite un déplacement de l'utilisateur (passeport d'urgence, vérifications des données, fraude...) ou les dossiers sensibles tels qu'un problème d'autorité parentale.

Parallèlement, le service instruit tous les dossiers de CNI du département de l'Hérault depuis le 1er janvier 2015.

L'activité du service a augmenté dans des proportions considérables. Les demandes de CNI sont passées d'une moyenne de 4 200 titres par mois en 2014 à 5 900 en 2015. Pour les passeports, le nombre de dossiers est passé de 4 300 titres par mois en moyenne en 2014 à plus de 10 500 titres depuis la mise en place de la plateforme.

Pour ce faire, l'effectif du bureau de l'État-civil a été renforcé et formé sur la réglementation et la détection des fraudes. La plateforme a ainsi permis une harmonisation des procédures et une meilleure détection de la fraude grâce à la professionnalisation accrue des agents.



Élections

Le bureau de la réglementation générale et des élections a organisé, les 22 et 29 mars 2015, les premières élections départementales, qui ont remplacé les cantonales, afin d'élire pour 6 ans, 50 conseillers départementaux sur 25 cantons.

Les conseils départementaux se renouvellent désormais intégralement et non plus par moitié tous les trois ans. Deux conseillers départementaux de sexe différent formant un binôme sont élus dans chaque canton au scrutin majoritaire à deux tours. Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

Le bureau a par ailleurs organisé les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 pour le département de l'Hérault.



Alors que la mise sous pli était externalisée depuis 2010, il n'a pas été possible, compte tenu des délais très restreints, de recourir à une entreprise pour le second tour.

Le service a dû faire appel très largement aux fonctionnaires de l'État pour réaliser cette opération. 540 personnes ont été mobilisées sur une journée et demie, au Parc des expositions de Fréjorgues. Une organisation rigoureuse a permis le déroulement sans incident de cette opération sensible.

Le permis de conduire se modernise

Première étape dans la dématérialisation du processus d'obtention du permis de conduire : les résultats du passage du permis sont maintenant accessibles par le candidat sur son portable 48 heures après l'examen. Il lui suffit de se connecter au site internet et de télécharger son certificat provisoire et l'imprimer ou l'afficher sur son portable. Pour ce faire, les inspecteurs du permis de conduire ont été équipés de tablettes numériques pour saisir en direct l'évaluation des candidats sur informatique lors des examens de conduite. La délivrance est ainsi accélérée et fiabilisée.

En 2015, les inspecteurs du permis de conduire de la DDTM 34 ont fait passer 25 000 examens du permis voiture.



L'organisation en préfecture

La section «permis de conduire» a connu de nombreuses évolutions ces derniers mois avec notamment une nouvelle répartition de la charge de travail entre préfecture et sous-préfecture de Béziers et de nouvelles modalités d'accueil du public, notamment par le biais de rendez-vous internet pour les visites médicales et les échanges de permis de conduire.

La Préfecture conserve le traitement des duplicata et renouvellement de permis de conduire pour les arrondissements de Montpellier et Lodève, la gestion des suspensions de permis de conduire et les visites médicales pour tout le département. La Sous-préfecture de Béziers a récupéré la gestion de la totalité des primata (premiers permis après passage par l'auto école) et assure, depuis le 1er janvier 2016 la gestion des taxis et fourrières.

Le label Qualipref

À la suite des deux audits menés par l'AFNOR à la Préfecture de l'Hérault et à la Sous-préfecture de Béziers et au mois de septembre 2015, le label Qualipref 2.0 a été attribué aux deux sites.

Il concerne les modules suivants pour la préfecture :

- relation générale avec les usagers
- relations avec les collectivités locales
- communication d'urgence en cas d'événement majeur

Quant à la sous-préfecture, elle a été labellisée de son côté sur les modules :

- relation générale avec les usagers
- délivrance des titres
- délivrance des titres de séjour
- polices administratives

Le label Qualipref 2.0 est valable pour une durée de trois ans, mais fait l'objet chaque année d'un contrôle par l'auditeur de l'AFNOR positionné sur chaque site.

Outre la reconnaissance officielle d'un investissement important des équipes de la Préfecture et de la Sous-préfecture de Béziers dans une véritable démarche qualité, cette labellisation doit nous inciter à maintenir un haut niveau de service à nos usagers, y compris dans la période de profonds changements que vont vivre les préfectures et sous-préfectures dans les mois et les années qui viennent.



L'atlas cartographique en ligne mis à disposition du public

La DDTM 34 met en ligne, à disposition du public, plus d'une centaine de cartes sur les thématiques logement, habitat, environnement, urbanisme, agriculture, énergie, eau, risque, transport et déplacement, forêt et données générales sur l'Hérault.

Les cartes sont consultables en format pdf et en cartographie dynamique permettant de zoomer sur les territoires choisis.

Cet atlas a été créé pour ceux qui souhaiteraient approfondir leur connaissance du département de l'Hérault, qu'ils soient professionnels, élus, étudiants, enseignants ou simples citoyens.

L'atlas cartographique de la DDTM 34 est accessible sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault à l'adresse suivante :

www.herault.gouv.fr/Publications/Etudes-Cartes-Donnees/Atlas-cartographique



Glossaire

ADEME	: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL	: Agence départementale d'information sur le logement
ADPC	: Association départementale de la protection civile
AHI	: Accueil, hébergement, insertion
ALUR	: Accès au logement et un urbanisme rénové
ARS	: Agence régionale de santé
BCR	: Brigade de contrôle et de recherches
BRGM	: Bureau de recherches géologiques et minières
BTP	: Bâtiment et travaux publics
CAE	: Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CEREMA	: Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CIE	: Contrat unique d'insertion
CIP	: Centre d'information sur la prévention
CLJ	: Centre des loisirs et de la jeunesse
CMA	: Chambre des métiers et de l'artisanat
CODAF	: Comité opérationnel départemental anti-fraude
CSA	: Contrôle sanction automatisé
CUCS	: Contrat urbain de cohésion sociale
DDCS	: Direction départementale de la cohésion sociale
DDPAF	: Direction départementale de la police aux frontières
DDPP	: Direction départementale de la protection des populations
DDSP	: Direction départementale de la sécurité publique
DDTM	: Direction départementale des territoires et de la mer
DETR	: Dotation d'équipement des territoires ruraux
DII	: Direction de l'immigration et de l'intégration
DIRECCTE	: Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DMD	: Délégation militaire départementale
DREAL	: Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRFIP	: Direction régionale des finances publiques
EPCI	: Établissement public de coopération intercommunale
EPITECH	: École de l'innovation et de l'expertise informatique

GELAC	: Groupe d'enquête de lutte anticambriolage
GIE	: Groupement d'intérêt économique
IAE	: Insertion par l'activité économique
IDSR	: Intervenant départemental de sécurité routière
ONCFS	: Office national de la chasse et de la faune sauvage
PAF	: Police aux frontières
PPF	: Point de passage frontalier
PPM	: Périmètre de protection modifié
PPRI	: Plan de prévention des risques d'inondation
PPRT	: Plan de prévention des risques technologiques
PRES-COMUE	: Pôle de recherche et d'enseignement supérieur-Communauté d'universités et d'établissements
RIE	: Réseau interministériel de l'Etat
RSA	: Revenu de solidarité active
SDIS	: Service départemental d'incendie et de secours
SIDPC	: Service interministériel de défense et de protection civile
SRU	: Solidarité et renouvellement urbain
TIAC	: Toxi-infection alimentaire collective
URSSAF	: Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
ZFU	: Zone franche urbaine
ZMEL	: Zone de mouillages et d'équipements légers
ZRU	: Zone de redynamisation urbaine
ZSP	: Zone de sécurité prioritaire
ZUS	: Zone urbaine sensible



www.herault.gouv.fr



prefet34



Prefet34

Crédits photo :

ADEME, DDCS, DPPP, DDSP, DDTM, DIRECCTE, DRAC, DRDFDE, DRJSCS, Gendarmerie de l'Hérault, PAF, Préfecture de l'Hérault, SDIS.

Préfecture de l'Hérault - 34 place des martyrs de la résistance - 34062 cedex 2

Tél : 04 67 61 61 61